

REMISE A NIVEAU SERVICE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A LA PERSONNE SSIAP 2

Objectif

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable :
De mettre en application de nouvelles connaissances et maintenir ses connaissances acquises pour assurer la responsabilité d'une équipe pour la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

Méthode pédagogique

Alternance de théorie et de pratique. Démonstration des gestes et techniques et apprentissage par les stagiaires. Utilisation de matériel de simulation. Cours en vidéoprojection, expliqués et justifiés par le formateur. Mise en place de pédagogie différenciée.

Points forts

Equipe pédagogique :
Formatrices(eurs) déclarées(és) en Préfecture encadrées(és) par un formateur de formateurs et SSIAP 3. Ils sont SSIAP 2 ou 3.

Référence(s) :
Arrêté du 2 mai 2005

Programme

Contenu de la formation :

Le contenu de la formation permet d'assurer aux participants les connaissances en termes de :

- Fondamentaux de sécurité incendie
- Mises en situation d'intervention
- La prévention
- Les moyens de secours
- Gestion du PC sécurité
- Organisation d'une séance de formation
- Entraînement aux questions d'examen (par QCM)

Rapport pratique/théorie : 70/30

Administration :

Une feuille de présence est à signer par les stagiaires remise à chaque employeur.

Une attestation de participation est remise à chaque stagiaire et à l'employeur.

Formulaire d'évaluation par le stagiaire de la formation en fin de formation.

Evaluation sur notre site par le stagiaire et par l'entreprise du dispositif de formation.

ATTESTATION DE FORMATION

Organisation

Public : Toute personne souhaitant renouveler son diplôme de SSIAP 2, quel qu'en soit le financement (personnel, CPF, employeur, Pôle Emploi...)

Accessibilité PMR : Prendre contact avec notre référent handicap Gisèle MARCASTEL

Prérequis : - Être titulaire d'une des attestations de secourisme : PSC1 de moins de 2 ans, PSE1 ou 2 en cours de validité, SST en cours de validité

- Être titulaire du SSIAP 2 et le justifier ou d'une équivalence
- Être apte physiquement (certificat médical)

Effectif : De 6 à 15 personnes

Lieu : Au sein de l'entreprise ou dans nos locaux

Durée : 21 heures (3 jours consécutifs ou non) en présentiel

Evaluation et validation : Evaluation formative tout au long de la formation permettant la remédiation. Evaluation certificative par un QCM de 40 questions pour une durée de 40 minutes et d'une ronde avec anomalies.

Maintien et actualisation des compétences : Pour les personnes en fonction de SSIAP 2, un recyclage est nécessaire avant 3 ans. - Pour les autres, prévoir une remise à niveau